

**AVENANT N°4 DU 13OCTOBRE 2021**  
**A L'ACCORD DEPARTEMENTAL DU 09 AVRIL 2018**  
**SUR LA FERMETURE DES MAGASINS D'AMEUBLEMENT**  
**& D'EQUIPEMENT DE LA MAISON**  
**LES DIMANCHES ET L'ORGANISATION DES JOURS FERIES CHOMES**  
**DANS LE DEPARTEMENT DE L'ILLE-ET-VILAINE**

Conformément aux dispositions de l'article II et de l'article IV de l'accord du 09 avril 2018 sur la fermeture des magasins d'ameublement et d'équipement la maison les dimanches et l'organisation des jours fériés chômés dans le département de l'Ille-et-Vilaine, la commission de suivi s'est déroulée le mercredi 13octobre2021 dans les locaux de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de l'Ille-et-Vilaine.

La commission de suivia été amenée à discuterdesdates des trois dimanches et des trois jours fériés chômés à définir avant chaque fin d'année par les professionnels locaux.

Il a été établi pour l'année 2022que les trois dimanches et les trois jours fériés collectivement définis seront les suivants :

- 3 dimanches : Dimanche 16 janvier, Dimanche 27 novembre, Dimanche 18 décembre,
- 3 jours fériés : Jeudi 26 mai, Jeudi 14 juillet, Vendredi 11 novembre.

Le présent avenant est conclu pour une durée déterminée concomitante à l'année 2022.Il sera notifié à l'ensemble des organisations syndicales représentatives et un exemplaire du présent avenant sera remis à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de l'Ille-et-Vilaine par la Chambre Régionale du Négoce de l'Ameublement et de l'Equipement de la Maison de la Bretagne.

Il sera déposé à la Direction Générale du Travail, service dépôt, 39-43 quai André Citroën-75902 PARIS cedex 15, de même qu'au greffe du Conseil de Prud'hommes de Rennes, par la Chambre Régionale du Négoce de l'Ameublement et de l'Equipement de la Maison de la Bretagne.

Fait à Rennes, le 13octobre 2021  
En16 exemplaires

Organisation patronale

La Chambre Régionale du Négoce de l'Ameublement et de l'Equipement de la Maison de la Bretagne

Syndicats de salariés :

Union départementale CFDT d'Ille-et-Vilaine,

Union départementale CFE-CGCd'Ille-et-Vilaine,

Union départementale CFTC d'Ille-et-Vilaine,